

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-1 et L. 5211-20
 Vu le délibération n°13 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions au conseil communautaire de

Considérant que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux collectivités membres par l'organe délibérant communautaire.

Considérant que Mme Sandrine SOREL assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social et Directeur de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.

Considérant que M. Guillaume VALADÉ assure les fonctions de Directeur de l'habitat au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social.

Considérant que Mme Laurence THEILLAUMAS assure les fonctions de Directrice de projet Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPRNU) au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social.

ARRÊTÉ

Article 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales, à **Mme Sandrine SOREL**, Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social et Directrice par intérim de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social.
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social.
- Tout bon de commande, à compter sous le logiciel KINOCEI toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre comprise entre le DCE et et le DCE et/ou de la Direction de l'habitat et de la Direction du projet NPRNU.
- Tout bon de commande, à compter sous le logiciel KINOCEI toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre comprise à l'initiative de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.
- Ordres de mission et/ou tous les documents y rapportant concernant les agents du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social, tentés aux déplacements au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Tout document relatif à la réception ou admission des marchés publics de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.

Documents mentionnés en référence tout dans le cadre des marchés publics de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Sandrine SOREL, Directrice générale adjointe des services, à M. Guillaume VALADÉ, Directeur de l'habitat et à Mme Laurence THEILLAUMAS, Directrice du projet Nouveau programme national de renouvellement

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 **25854.pdf**
(.pdf, 159,4 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**